

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-136
Séance du 10 décembre 2024**

Dépôt d'un brevet avec la société
IAGE – Ingénierie et analyses en
génétique environnementale

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le dépôt d'un brevet avec la société IAGE - Ingénierie et analyses en génétique environnementale et de l'autoriser à signer tous les actes y afférents,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la protection et à la valorisation de l'innovation dite « méthode de détection rapide de micro-organismes sur matrice liquide » mise au point par le SIAAP et son partenaire IAGE dans le cadre de la programmation scientifique du SIAAP.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des frais y afférents.
- Article 3** : Dit que les dépenses et les recettes seront imputées sur la section d'investissement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

